

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_58

Objet : Subvention « Soutien aux activités agricoles » - AMAP de Provence

RÉPUB
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 013-200035087-20250320-DEL2025_58-DE



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

- Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Pour la commune de Châteaurenard :** M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

- Pour la commune de Châteaurenard :** M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que les AMAP de Provence ont pour objectif de concevoir, réaliser, développer ou soutenir, sur l'ensemble de la Région PACA, toute activité d'intérêt général, à caractère social, solidaire ou éducatif dans le but de : favoriser la participation bénévole de citoyens au soutien d'une agriculture paysanne, développer la souveraineté alimentaire locale, protéger l'environnement, encourager des actions de solidarité, sensibiliser par l'éducation citoyenne et populaire aux enjeux de l'agriculture, de l'environnement, d'une alimentation saine et des formes de solidarité. Cette association compte 3 613 adhérents.

Les AMAP de Provence sollicitent pour la première fois une subvention de 2 000 €, au titre de l'année 2025, pour la réalisation des actions suivantes :

- organisation chaque année sur trois ans d'une visite de ferme ouverte aux amapiens mettant en application des pratiques innovantes (serre bioclimatique à Mollégès et serre photovoltaïque à Saint-Andiol) ;
- rédaction d'un recueil de solutions par filière pour les réseaux d'AMAP, partenaires et élus.

La commission aménagement rural du 25 février 2025 s'est favorablement prononcée sur de 1 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 1 000 €, pour l'année 2025, aux AMAP de Provence afin de favoriser la dynamique agricole sur le territoire de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2025,

VU la demande de subvention des AMAP de Provence,

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 25 février 2025 pour l'octroi d'une subvention de 1 000 € aux AMAP de Provence,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 6 mars 2025

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement de l'activité agricole sur son territoire,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 1 000 € aux AMAP de Provence pour l'exercice 2025.
-
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

